**Référentiel**

**Ready To Grids**

**Définition gestion des données**



# Rappel des grands principes du référentiel

Les bâtiments considérés dans le référentiel peuvent être des bâtiments tertiaires, et/ou de logements et/ou de commerces et/ou des équipements privés ou publics. Il s’agit aussi bien de bâtiments neufs que de bâtiments existants ou réhabilités.

Le référentiel prend en compte les usages d’électricité, de chauffage, d’eau chaude sanitaire, de froid, et de gaz. L’eau est seulement traitée comme une source de calories.

Le référentiel Ready To Grids définit comme maille la plus élémentaire celle du bâtiment. Cependant, le référentiel Ready To Grids définit également la notion d’îlots Ready To Grids (ensemble de bâtiments géographiquement reliés) ou de portefeuilles de bâtiments Ready To Grids, non nécessairement géographiquement reliés (exemple : « portefeuille de bâtiments d’un industriel, d’un acteur de la grande distribution »).

Pour plus d’information sur la démarche Ready To Grids il est possible de consulter les documents suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Description** | **Titre du document** |
| Présentation de la démarche Ready To Grids | *2017.03.06 Presentation demarche R2G* |
| Définition fonctionnelle des trois niveaux du référentiel R2Gs et des données communicables | *2017 04 26 - R2Gs - Définition Fonctionnelle vers20170426 (rel vf)* |
| Définition des services | *2017 02 09 - R2Gs - Définition Services (rev mars 2018)* |
| Définition des données et modes de communication | *2017 02 09 - R2Gs - Définition Données, Protocoles et Modes de Communication (rev mars2018)* |

Tableau : liste des documents de référence

# Préambule

Le présent document propose une marche à suivre en matière de gestion des données pour un bâtiment R2Gs.

Les prescriptions relatives à la sécurité informatique des réseaux et système d’information sont décrits dans le document précèdent « Définition des données et modes de communication ».

Ce document devra faire l’objet de mise à jour régulière au fur et à mesure de l’évolution du cadre réglementaire et pourra être enrichi de retours d’expérience de projets démonstrateurs.

# Marche à suivre pour un bâtiment Ready 2 Grids

Un bâtiment ne pourra prétendre à une labélisation R2Gs en exploitation si et seulement s’il est en mesure de communiquer les données définit par le document *«* *Définition des données et modes de communication »*.

Pour ce faire, il est attendu de la maitrise d’ouvrage (en conception) ou du gestionnaire du bâtiment (en exploitation) la démarche suivante en matière de gestion des données :

1. Obtenir l’accord de la CNIL, ou tout autre régulateur compétent, pour le recueil agrégé et anonymisé à la maille du bâtiment des données requises par le label R2Gs, et ce sans recueil explicite du consentement de chaque occupant (propriétaire de données énergétiques)[[1]](#footnote-1) .
2. Si l’accord du régulateur ne peut être obtenu, il est attendu un recueil du consentement explicite des occupants. Seules les données énergétiques des occupants ayant donné leur accord pourront alors être transmises.

La démarche proposée est schématisée dans le cas des consommations d’énergie sur la figure ci-dessous :

Figure : Marche à suivre

# Seuils de données à transmettre

Le document « données et modes de communication » pose en prérequis

* Une liste de données devant être mesurée par le bâtiment
* La maille de transmission de ces données à la base de données du certificateur. La maille imposée est celle du bâtiment.

Pour obtenir la mesure d’une donnée à la maille du bâtiment, deux cas de figures sont possibles

1. Point de comptage unique : La donnée à la maille bâtiment peut être mesurée en un point unique (exemple : consommation de chauffage d’un bâtiment mesurée au niveau de l’échangeur entre le réseau primaire et le réseau secondaire interne au bâtiment ; production d’une installation photovoltaïque en sortie d’onduleur).
2. Points de comptages multiples : La donnée à la maille bâtiment résulte d’une reconstitution de données mesurées en plusieurs points (ex : la consommation électrique totale d’un bâtiment résidentiel est la somme de la consommation électrique de l’ensemble des PDLs du bâtiment).

Ainsi, en matière de gestion des données, pour qu’un bâtiment puisse être labélisé R2Gs, il devra être en capacité de transmettre les données suivantes à la base de données Certivea-SBA :

1. S’il s’agit d’une donnée issue qui peut être obtenue d’un point de comptage unique, cette donnée doit obligatoirement être transmise à la base de données certificateur pour prétendre à une labellisation ;
2. S’il s’agit d’une donnée qui peut seulement être obtenue par des points de comptages multiples, alors le total bâtiment doit être transmis et constitué d’au moins 75% des points de données mesurées sur site. Autrement dit, la part reconstituée ne doit pas dépasser 25% des points de données permettant d’obtenir la donnée à l’échelle bâtiment.

# Conformité aux exigences européenne et adoption des bonnes pratiques CNIL

De plus, un bâtiment R2G se doit d’assurer que la gestion qu’il effectue des données collectées (données agrégées ou personnelles) est bien conforme :

* Aux exigences de la directive européenne RGPD applicable à partir de mai 2018
* Aux préconisations des diverses publications de la CNIL dans le domaine

# Annexes

# Annexe 1 : Préconisation CNIL

La conformité aux préconisations de la CNIL est un prérequis pour les bâtiments R2Gs. Il conviendra de se référer notamment aux préconisations exposées dans les documents suivants :

* Pack conformité compteurs communicants : <https://www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/Pack_de_Conformite_COMPTEURS_COMMUNICANTS.pdf>
* Guide CNIL - Sécurité données personnelles : <https://www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/Guide_securite-VD.pdf>

# Annexe 2 : rappel sur les données attendu par un bâtiment R2Gs

Pour rappel, les données acquises sur site sont soumises aux critères suivants :

* Maille de collecte : maille du bâtiment
* Pas de temps :
  + 10 minutes pour les données de consommation ou production électrique
  + 1 h pour les autres données

La liste des données est disponible ci-dessous :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Type | Description de la donnée | Prérequis label | | Acquisition sur site |
| Acquisition ou archivage de la donnée | Donnée transmise à la base de données SBA R2Gs |
| Carte d’identité du bâtiment | Année de construction | Oui | Oui | Non |
| Réglementation thermique appliquée pour la conception | Oui | Oui | Non |
| Labels et certifications obtenus à date | Oui | Oui | Non |
| Typologie de surface et surfaces planchées associées | Oui | Oui | Non |
| Description des raccordements aux réseaux électricité, chaleur, gaz | Oui | Oui | Non |
| Dimensionnement des raccordements aux réseaux électricité, chaleur, gaz | Oui | Oui | Non |
| Description des raccordements des moyens de production locaux et/ou dispositif de stockage d’énergie | Oui | Oui | Non |
| Description et dimensionnement des raccordements des moyens de production locaux et/ou dispositif de stockage d’énergie | Oui | Oui | Non |
| Données énergétiques (consommation et production) | Consommation ventilation | Oui | Oui | Oui |
| Consommation éclairage (inclus parkings) | Oui | Oui | Oui |
| Consommation ECS | Oui | Oui | Oui |
| Consommation chauffage | Oui | Oui | Oui |
| Consommation froid | Oui | Oui | Oui |
| Consommation usages spécifiques parties privées et communes | Oui | Oui | Oui |
| Consommation des bornes de recharges de véhicules électriques | Oui | Oui | Oui |
| Les consommations électriques auxiliaires | Oui | Oui | Oui |
| Le total de consommation électrique | Oui | Oui | Oui |
| Pour les dispositifs de stockage (électrique, thermique), par système : l’énergie stockée, déstockée et le niveau de charge | Oui | Oui | Oui |
| La puissance maximale en import et/ou export, horodatée, qui a été appelée par le bâtiment, durant la plage temporelle séparant deux acquisitions de données énergétiques | Oui | Oui | Oui |
| Facteur d’influence | La température de consigne ou température ambiante moyenne | Oui | Oui | Oui |
| La température extérieure locale et le nombre de DJU 18 | Oui | Oui | Oui |
| Pour les locaux d’activité (commerces, tertiaire) la plage d’ouverture journalière | Oui | Oui | Non |
| La température de soufflage de la CTA ou système de ventilation | Oui | Oui | Oui |
| Capacité d’acquisition de données depuis un système d’information tiers | Ordres de flexibilités | Oui | Oui | Non |
| Signaux tarifaires de fourniture d’énergie (électricité, gaz, chaleur, froid) | Oui | Oui | Non |
| Dictionnaire numérique des points de comptages | Pour chaque grandeur mesurée : une description de la grandeur mesurée, son unité, une plage de valeur de vraisemblance, le type de capteur (index ou valeur instantanée), la localisation du capteur sur un plan du bâtiment (possible interaction avec la maquette BIM), la référence de l'équipement de mesure (marque et modèle). | Oui | Oui | Oui |

Tableau : Données d'un bâtiment Ready To Grids

1. Il sera laissé à chaque occupant la possibilité, sur une démarche volontaire, de refuser que ses données énergétiques soient incluses dans le processus d’agrégation [↑](#footnote-ref-1)